

RELEVÉ DE DECISION du BUREAU SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2016

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Joël Gosse et Noël Albin.

Absents excusés : Monsieur Robert Nardelli, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Michel Calmet représenté par Madame Christiane Ricort, Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Les relevés de décisions des séances du 17 mars et du 7 juillet 2016 ont été approuvés.

<p>1/ Point sur le transfert du personnel de l'ADPP à la CCPP</p>	<p>Lors de la séance de travail tenue hier, mardi 8 novembre, il a été décidé de reprendre l'ensemble du personnel de l'ADPP sur les postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget et Subventions, suite au départ de Salvatore Adduasio, étant précisé que la saisie des mandats et des titre sera assurée par une mutation interne (Fabienne Legendre actuellement à l'accueil et au secrétariat administratif) - Tourisme et Développement économique - Suivi administratif et technique des travaux et chantiers - LEADER : 2 postes (gestionnaire et animatrice) <p>Cette décision donne lieu aux interventions suivantes :</p> <p><u>Monsieur Noël Albin</u> : Le fait que le personnel de l'ADPP puisse être intégré à la CCPP sur des missions utiles et concrètes est positif. A propos du poste lié aux travaux, il y a un réel intérêt à seconder Max Bottiau qui ne pourra plus assurer seul toutes les tâches qui lui incombent lorsque les projets d'investissement seront mis en œuvre, notamment les tâches administratives (contentieux, assurances ...).</p> <p><u>Monsieur Francis Tujague</u> : Outre les travaux à venir, il importe de veiller au suivi des bâtiments communautaires existants. Une réflexion pourrait d'ailleurs être menée sur la mise en place de travaux en régie ce qui permettrait de récupérer la TVA. Concernant Leader, des moyens financiers devraient pouvoir être obtenus.</p> <p><u>Le président</u> : Le contenu des missions de chacun de ces postes sera affiné pour une meilleure efficacité.</p>
<p>2/ Gouvernance et règlement intérieur</p>	<p>Suite à la décision d'établir un mode de gouvernance de la CCPP qui permette de travailler ensemble, de pérenniser le pays des Paillons en améliorant son image, de réaliser les projets en cours ou à venir, des séances de travail ont eu lieu réunissant le Président, Messieurs Maurice Lavagna et Francis Tujague, Madame Monique Giraud-Lazzari. Au terme de ces réunions, un projet a été établi avec l'objectif qu'un maximum d'élus de différentes sensibilités s'associe pour œuvrer ensemble, au-delà des divergences, dans des domaines définis, qu'ils soient transversaux ou liés aux compétences communautaires.</p> <p>Pour ce faire, il est proposé :</p> <p>1/ De se doter de groupes de travail spécialisés, composés de trois à quatre élus communautaires dont le président ou le vice-président concerné, pour chacun des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les finances, - les travaux, - les ressources humaines, - la prise en charge de compétences nouvelles prescrites par la réglementation, - l'enfance et de la jeunesse, - les déchets ménagers - l'aménagement du territoire - le développement économique, - les équipements sportifs et culturels <p>Ces groupes de travail auront pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer le suivi permanent de chacun de ces domaines, • de préparer, avec le concours d'un cadre des services de la CCPP, les documents notamment budgétaires, les projets d'action, d'organisation ou d'investissement qui seront ensuite étudiés en commission puis soumis à l'approbation du bureau et, si nécessaire, du conseil communautaire, • d'assurer la mise en œuvre des décisions prises jusqu'à leur aboutissement. <p>2/ De réunir le bureau une fois par mois</p> <p>3/ De modifier la composition des réunions dites de coordination qui ont lieu une fois par semaine avec les responsables de service, en associant au président et au premier vice-président deux élus d'une autre tendance</p> <p>→ <i>Le bureau acte ces principes qui seront intégrés au règlement intérieur que le prochain conseil communautaire sera amené à valider.</i></p> <p>Monsieur Michel Lottier jugeant que le président lui avait coupé la parole et l'avait donc empêché d'intervenir, fait savoir qu'il se taira jusqu'à la fin de la réunion.</p>

<p>3/ Modification des statuts en application de la loi NOTRe</p>	<p>La proposition de modification des statuts résulte des obligations liées à la loi NOTRe, notamment par rapport aux nouveaux transferts de compétences.</p> <p>Les principaux changements portent sur :</p> <p>1- la compétence développement économique → suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques et les actions de développement économique → prise de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » pour laquelle il convient de définir l'intérêt communautaire → prise de la compétence « promotion du tourisme »</p> <p>2- la compétence « logement social » qui devient « politique du logement et du cadre de vie »</p> <p>→ <i>Au terme d'un débat, il est décidé de soumettre au conseil les statuts modifiés conformes à la loi NOTRe, en intégrant les deux précisions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, sont déclarées d'intérêt communautaire les activités commerciales installées sur une propriété de la communauté de commune et des actions de soutien aux activités commerciales de proximité dans les dispositifs FISAC, des actions de soutien aux activités commerciales implantées dans les trois pôles à enjeu déterminés dans le SCoT (Contes, Drap et L'Escarène)</i> - <i>Pour la politique du logement et du cadre de vie, l'élaboration d'un PLH, non obligatoire, est supprimée ; par contre il est ajouté « l'accompagnement de programmes communaux d'aménagement des centres anciens ou cœurs de villages permettant une valorisation des espaces publics favorisant l'amélioration du cadre de vie et l'habitat à caractère social et de résidence principale dans ces quartiers ».</i> 																																								
<p>4/ Contrat régional d'équilibre territorial</p>	<p>Il est fait état du programme des opérations qui bénéficieront de financements régionaux au titre du CRET.</p> <table border="1" data-bbox="448 913 1497 1585"> <thead> <tr> <th>Volet opérationnel</th> <th>Opération</th> <th>Maître d'ouvrage</th> <th>Coût HT</th> <th>Financement régional</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développement économique</td> <td>Signalétique des ZAE</td> <td>CCPP</td> <td>60 000 €</td> <td>30% 18 000 €</td> </tr> <tr> <td>Mobilité durable</td> <td>Pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène</td> <td>CCPP</td> <td>338 334 €</td> <td>70% 236 834 €</td> </tr> <tr> <td>Mobilité durable</td> <td>Parking public à Contes</td> <td>Commune de Contes</td> <td>873 200 €</td> <td>24% 210 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement et équipements</td> <td>Salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène</td> <td>CCPP</td> <td>2 604 184 €</td> <td>30% 781 255 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement et équipements</td> <td>Structure multi-accueil petite enfance à Contes</td> <td>CCPP</td> <td>1 833 333 €</td> <td>11% 201 667 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement et équipements</td> <td>Salle de loisirs et spectacles à la Grave de Peille</td> <td>CCPP</td> <td>1 100 000 €</td> <td>30% 330 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>6 809 051 €</td> <td>1 777 756 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>→ <i>Il sera proposé au prochain conseil d'entériner ce programme et d'autoriser le président à signer le contrat régional d'équilibre territorial.</i></p>	Volet opérationnel	Opération	Maître d'ouvrage	Coût HT	Financement régional	Développement économique	Signalétique des ZAE	CCPP	60 000 €	30% 18 000 €	Mobilité durable	Pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène	CCPP	338 334 €	70% 236 834 €	Mobilité durable	Parking public à Contes	Commune de Contes	873 200 €	24% 210 000 €	Aménagement et équipements	Salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène	CCPP	2 604 184 €	30% 781 255 €	Aménagement et équipements	Structure multi-accueil petite enfance à Contes	CCPP	1 833 333 €	11% 201 667 €	Aménagement et équipements	Salle de loisirs et spectacles à la Grave de Peille	CCPP	1 100 000 €	30% 330 000 €				6 809 051 €	1 777 756 €
Volet opérationnel	Opération	Maître d'ouvrage	Coût HT	Financement régional																																					
Développement économique	Signalétique des ZAE	CCPP	60 000 €	30% 18 000 €																																					
Mobilité durable	Pôle d'échanges multimodal à la gare de L'Escarène	CCPP	338 334 €	70% 236 834 €																																					
Mobilité durable	Parking public à Contes	Commune de Contes	873 200 €	24% 210 000 €																																					
Aménagement et équipements	Salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène	CCPP	2 604 184 €	30% 781 255 €																																					
Aménagement et équipements	Structure multi-accueil petite enfance à Contes	CCPP	1 833 333 €	11% 201 667 €																																					
Aménagement et équipements	Salle de loisirs et spectacles à la Grave de Peille	CCPP	1 100 000 €	30% 330 000 €																																					
			6 809 051 €	1 777 756 €																																					
<p>5/ Contrat de ruralité</p>	<p>Un contrat de ruralité peut être conclu avec l'Etat pour une durée de 6 ans (2017-2020). Ce dispositif s'articule autour de cinq volets : l'accessibilité aux services et aux soins, le développement de l'attractivité, la redynamisation des bourgs-centres avec le soutien aux commerces de proximité, les mobilités, la transition écologique, la cohésion sociale. Il est signé entre un EPCI et l'Etat, et mobilise divers financements (Fonds de soutien à l'investissement public local, Contrat de Plan Etat Région, crédits européens tels FEADER, FEDER, FSE). La Région, le Département et les communes peuvent être co-contractants.</p> <p>→ <i>Après obtention d'informations supplémentaires sur ce dispositif, notamment sur son articulation avec le CRET et les subventions DETR, une réunion spécifique sera organisée sur ce seul sujet.</i></p>																																								

6/ Compte-rendu de la commission « transport et déplacements » (COFIL Ferroviaire)

Un comité de pilotage ferroviaire s'est tenu le 27 septembre, suivi d'un comité départemental sur les transports le 28 septembre. Au cours de ces réunions, il a été fait un état des lieux d'avancement des projets relatifs à la ligne Nice Cuneo :

1- Augmentation de la capacité Nice-Drap-Fontanil prévue en 2020 : cadencement au ¼ h aux heures de pointe et à la ½ h aux heures creuses. Une étude préliminaire conduite en 2010 avait fixé le coût de travaux à 83 millions d'euros, sans inclure les travaux sur le PN3 (passage à niveau de La Trinité) estimés entre 18 et 26 millions d'euros. Compte-tenu de l'impact financier des mesures de sécurisation au PN3 et de l'évolution du contexte du projet depuis 2010 (nouvelles haltes, nouvelles normes de traitement des PN...) il a été proposé de réaliser une nouvelle étude d'opportunité en vue d'élaborer un programme fonctionnel plus pertinent avant de lancer les études prévues dans le cadre du CPER 2015/2020.

Ce premier point apporte les observations suivantes : une échéance tardive (2022), un montant onéreux des travaux de sécurisation du PN3 qui fragilise la faisabilité de l'opération, une logique non respectée en envisageant d'étudier le renforcement du cadencement entre Nice et le lycée de Drap, avant d'étudier la faisabilité de la remise en état de toute la ligne ferroviaire, sachant que le premier ne pourra pas se faire avant le deuxième, l'absence d'une réflexion globale (rail-route) sur le secteur de La Trinité afin de contourner le problème du PN3 et de prévoir une liaison directe avec l'A8.

2/ Sécurisation des installations de Coni-Breil-Vintimille en deux phases : mise en œuvre de la phase 1 en avril 2018 (travaux prioritaires de sécurisation pour 29 millions d'euros financés par l'Italie), mise en œuvre de la phase 2 en 2019/2020 avec l'objectif de revenir à des conditions d'exploitation nominale de la ligne (vitesse à 80 km/h sur le plus grand linéaire possible), pour un coût estimé à 15 millions d'euros dont 3 millions à répartir entre la CARF et la CCPP, lancement d'une étude préliminaire à cette phase 2 pour en préciser les conditions, les coûts et les délais, estimée à 90 000 € à répartir entre l'Etat, la Région, le CD06, la CARF et la CCPP, à hauteur de 18 000 € chacun.

Ce second point apporte les observations suivantes : la CCPP n'ayant pas la compétence transport ne peut participer financièrement aux travaux de la phase 2, les règles et la répartition du financement de l'étude préliminaire sont inappropriées d'autant plus qu'elles n'impliquent pas la Métropole pourtant concernée, une solidarité avec les territoires du moyen pays est indispensable ainsi que le renforcement de l'intermodalité avec des parkings relais tout au long de la ligne pour en assurer la pérennité.

Un débat s'ensuit au cours duquel sont développés un certain nombre de points :

- Trop d'études conduisent à une inertie. La CCPP n'a pas à financer une nouvelle étude qui incombe à l'exploitant de la ligne.
- A force de surenchérir sur des projets en partie basse, la remise en état de la partie haute est fragilisée. L'augmentation du cadencement entre Nice et le lycée de Drap n'est pas une priorité alors que le retour à une vitesse de 80km/h sur l'ensemble de la ligne en est une. Or les 15 millions prévus à cet effet ne seront pas suffisants.
- L'utilisation du train entre Breil et Nice est en constante progression et si la tarification unique est mise en place elle augmentera encore. Il importe donc de s'assurer de la volonté de l'exploitant de maintenir cette ligne avec un fonctionnement efficient.
- Le problème du PN3 peut être traité en réévaluant la traversée routière de La Trinité avec un aménagement simple.
- L'amélioration et la sécurisation de la ligne ferroviaire doit aller de pair avec la mise en œuvre de solutions pour fluidifier le trafic routier, y compris une connexion directe de la pénétrante du Paillon avec l'A8

→ *Au terme de ce débat, il est décidé de soumettre au prochain conseil une motion pour demander l'organisation urgente d'une réunion avec les collectivités partenaires et défendre les propositions suivantes :*

- *réaliser d'abord l'étude d'opportunité sur les travaux de remise en état de la ligne ferroviaire (phase 2) avec le reliquat de 83 000 euros inclus dans le CPER 2015/2020,*
- *traiter ensuite la problématique du cadencement renforcé entre Nice et le lycée de Drap (avec notamment la prise en compte de la sécurisation du passage à niveau PN3 de La Trinité) une fois que les travaux de remise en état de la ligne ferroviaire seront actés et financés,*
- *réfléchir à un projet d'aménagement global du secteur gare/Anatole France à La Trinité qui conjuguerait à la fois les projets privés, la mise en sécurité vis-à-vis du risque inondation, l'accessibilité aux vallées des Paillons et la sécurité ferroviaire,*
- *agir sur l'intermodalité rail/route avec des parkings relais dans les gares desservies (Cantaron, Fontanil, Peillon, Peille, L'Escarène, Touët de L'Escarène...) à des échelles adaptées (parkings en silos, parkings surfaciques, etc.),*
- *conforter le système des transports en commun, aujourd'hui assuré par le Département et l'année prochaine par la Région,*
- *prévoir la connexion directe de la pénétrante du Paillon avec l'A8 et, sur le court terme, envisager des solutions d'aménagement peu coûteuses qui permettraient de fluidifier les flux sortants.*

<p>7/ Compte-rendu de la commission « environnement et déchets »</p>	<p>1/ Rendu de l'étude réalisée par le bureau ADEKWA Après restitution des éléments d'analyse de l'existant, des pistes d'optimisation du fonctionnement du service des déchets vont être étudiées avec deux options : a- l'amélioration du service en régie, tant au niveau économique qu'au niveau efficacité b- l'étude d'une privatisation de la collecte (sans consultation d'entreprises) et son impact financier Les résultats devraient être restitués d'ici la fin de l'année.</p> <p>2/ Déchetterie Il a été demandé au maître d'œuvre (le cabinet ACTOM) de revenir au projet d'une déchetterie verticale, adaptée aux nouvelles normes, sur la même emprise que celle initialement prévue. La répartition des flux se fera sur trois sites : Saint Martin de Peille, Blausasc et la nouvelle déchetterie communautaire dans laquelle seront également transférés l'ensemble du service de collecte des déchets.</p>
<p>8/ Achat d'un terrain sur Berre Les Alpes pour le transfert du silo à sel de la SDA</p>	<p>La future salle polyvalente qui sera construite à L'Escarène est implantée pour partie sur une parcelle départementale où, actuellement, se trouve le dépôt à sel de la SDA Littoral Est. Après plusieurs séances de travail avec les services départementaux, il a été convenu que le CD06 céderait cette parcelle à la CCPP en échange d'un terrain où pourrait être déplacé le dépôt à sel. Des pourparlers ont donc été menés avec la propriétaire d'un terrain situé à proximité directe de la SDA Littoral Est, Mme Lenne, et qui conviendrait parfaitement à l'implantation dudit dépôt de sel. Cette dernière propose de céder à la CCPP 1 500 m² au prix 12 000 €. Le bornage vient d'être effectué.</p> <p>Il est à noter que le transfert du dépôt de sel sera à la charge du département.</p> <p>→ <i>Les membres du bureau émettent un avis favorable à cette acquisition qui sera soumise à l'approbation du conseil.</i></p>
<p>9/ Assujettissement à la TVA des salles de spectacles</p>	<p>Par courrier en date du 20 juin 2016, les services des impôts ont fait savoir qu'ils considéraient que les fonds de concours versés aux communes pour le fonctionnement des salles de spectacles ne pouvaient être soumis à la TVA. Une entrevue avec lesdits services a eu lieu le 20 octobre pour tenter de résoudre cette question. Les arguments en faveur de l'assujettissement à la TVA ont été développés : 1/ Service rendu : lorsqu'il y a engagement de fournir un bien ou un service par le bénéficiaire de la subvention, les sommes versées constituent la contrepartie d'une prestation de services entrant dans le champ d'application de la TVA 2/ Complément de prix : lorsqu'il existe une relation entre la décision d'octroyer une subvention et la diminution des prix pratiqués par le bénéficiaire Les services des impôts ont acté que ces deux conditions correspondaient aux modalités de versement de fonds de concours pour le fonctionnement des salles de spectacles communautaires, mais ils considèrent que pour qu'il y ait assujettissement à la TVA il faut soit une gestion directe soit une mise à disposition à titre onéreux. Ils se sont engagés à consulter des experts avant de donner leur réponse définitive.</p> <p>→ <i>Au vu du positionnement des services des impôts, il s'avère peu probable qu'ils reviennent sur leur décision de refuser l'assujettissement à la TVA. Ce dossier est donc à suivre en étudiant d'ores et déjà d'autres systèmes de prise en charge financière que celui du versement d'un fonds de concours.</i></p>
<p>10/ Ordre du jour du prochain conseil communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Gouvernance de la CCPP et adoption du règlement intérieur ▫ Intégration du personnel de l'ADPP à la CCPP au 1^{er} janvier 2017 ▫ Modification des statuts (application de la loi NOTRe) ▫ Adhésion au SMIAGE MARALPIN : nouvelle délibération et désignation des délégués ▫ Signature du Contrat Régional d'Equilibre Territorial ▫ Attribution de fonds de concours à la commune de Peille (réalisation de deux projets déjà actés dans la délibération générale de juillet 2012). ▫ Acquisition d'un terrain sur Berre les Alpes pour le transfert du silo à sel de la SDA ▫ Déchets ménagers : le point sur la déchetterie intercommunale et sur l'étude relative à l'organisation du service ▫ Motion sur la modernisation de ligne ferroviaire Nice Cuneo ▫ Tableau des effectifs (ouverture d'un emploi aidé, ex employé à la déchetterie de Blausasc, et d'un poste d'agent administratif de 2^{de} classe correspondant à la fin d'un emploi aidé)